



## Harcèlement propriétaire pour m expulser

Par **Chantale974**, le **13/02/2021 à 13:11**

Bonjour,

Je vais avant tout expliquer le contexte : cela fais 2ans que mon compagnon et moi-même louons un étage dans une maison separer en 3 parties ( 2ème étage la proprio qui vie seule dans 30m2, 1er étage de 100m2 mon compagnon et notre bébé de 6mois ainsi que moi-même et rdc une locataire célibataire) malgré le fait que nous entendions toutes les conversations de ma propriétaire (et vice versa) qui a très mal isoler le 1er étage (il y avait juste une toute petite cloison) , tout se passais très bien. Nous avons toujours payer notre loyer en temps et en heure. Arrive le jour où ma propriétaire fais venir chez elle sa fille et sa petite fille (âgée de 50 et 20ans) un peu avant le confinement que nous avons tous connus en mars 2020. J ai malgré moi entendu qu elles cherchaient un appartement pour se loger sa mère et elle, mais à chaque retour de visites ses dernières se plaignaient "Merci pour la visite de l appartement de merde" ma propriétaire leur repondait qu elle était désolée mais qu'elle n'avait pas les moyens de les loger dans un appartement de luxe. J ai comme on dis chez moi "tout de suite sentie l'ail". Comment expliquez que ces deux dernières personnes nous on fait vivre un enfer (Plutôt à moi, mon compagnon a été assez imperméable à tout ça). Comme je l'expliquais au début, de part la mal isolation, nous entendions toutes les conversations malgré nous.. et ces deux dernières ne se sont pas gênées pour en jouer et nous harceler. Du matin au soir (littéralement) , elles se disputaient très bruyamment concernant notre presence, que mon fils âgé de 6mois à peine les empêcher d'être bien dans leurs vies( je presice que mon fils ne pleurait pas la nuit sauf un soir à 4h du matin à cause de ses dents) et c' est là que le cauchemard a commencer... elles criaient que mon fils malade qui pleurait à 4h du matin les empêcher de s épanouir... quand mon fils gazouillais la plus jeune criait "PUTIN MAIS J EN AI MARRE" ou encore "MAIS JE SUIS EN PREMIERE ANNEE DE MEDECINE J AI BESOIN DE CALME" "700e LOYER C EST DONNEE IL FAUT AUGMENTER" (Sachant que j ai arrêter de travailler pour m occuper de mon enfant et que mon compagnon était en chômage partiel car je le rappelle tous ca c'est passé pendant le confinement totale mars 2020 et que donc nous étions TOUS dans des galères financières) j'ai donc décider de m'isoler avec mon fils la nuit dans le dressing pour minimiser au maximum les "gênes" que nous pouvions occasionner. Je le portais dans mes bras toute la journée pour éviter qu il fasse le moindre bruit.. je m isolais le plus possible, mais rien n'y faisait.. les disputes journalières éclataient au dessus de nous, car elles s'en prenaient à notre propriétaire pour qu elle nous fasse sortir du logement. En vérité, chacune d elle ne travaillais pas, et elles désiraient simplement prendre notre place, pour ce faire elles nous ont mis cette pression psychologique. J ai eu l'occasion d en discuter avec ma propriétaire qui me conseilla tout bonnement d' "éduquer" mon fils de 6 mois pour qu il ne fasse pas de bruit.. Je suis une personne qui a été bien élevée du coup je n'ai pas oser lui dire qu'elle devrait commencer par éduquer les siennes !!! Nous avons un chat qui lui aussi leurs poser problème... ma propriétaire ma conseiller de l'enfermer à l entrée car ces miaulements les incommodées

alors qu'il ne miaulait que très rarement... cela était infernal.. j'ai plusieurs fois eu envie de sonner à leurs portes pour m'expliquer de très vive voix avec elles. Mais j'ai pris sur moi et ça m'a rongé de l'intérieur. Viens le 1er jour de déconfinement, ma propriétaire m'appelle sur mon portable pour m'annoncer qu'il serait préférable que nous cherchions un autre logement. L'état de stress dans lequel je me trouvais m'a fait perdre mes moyens je n'ai donc pas eu la présence d'esprit de lui demander de me poser ça par écrit ni d'enregistrer la conversation téléphonique. Nous avons donc entamé des recherches.. 10 jours après en la croisant à l'entrée de la maison, elle me demande si pour début juin nous aurions quitté le logement... sachant qu'elle nous a annoncé de partir début mai. Stress intense de gérer un bébé de maintenant 8 mois, les cartons à faire en urgence ( mon compagnon ayant repris le travail) et sans parler du fait que ces petites filles (oui parce qu'on a eu la chance d'avoir en plus la petite fille de l'autre fille de ma propriétaire âgée de 13 ou 14 ans hébergée aussi chez ma propriétaire. Avec le recul je peux comprendre qu'elles se crêpent le chignon toute la journée (je répète "littéralement toute la journée") à 4 dans 30m2) qui criaient "MAIS C'EST QUAND QU'ILS SE CASSENT PUTIN!!!!", pour les calmer ma propriétaire disant " calme toi Soraya, tu vas l'avoir ta maison, soit patiente, imagine comment tu vas décorer ton mur" en parlant bien sur du logement que nous habitons encore. Durant le mois de mai ma propriétaire m'a appelé à 2 voir 3 reprises pour être sûre que pour début juin nous aurions quitté les lieux. Je regrette de ne pas avoir enregistré ces conversations, je n'ai pour preuves que les messages de détresse que j'envoyais à ma famille à cette période ainsi qu'un enregistrement audio d'un jour où les petites filles de ma propriétaire ( 20 et 14 ans) se sont amusées à crier très fort pendant la sieste de mon petit bout car apparemment il les aurait réveillé tôt le matin même (9h...) j'étais complètement excédée et démunie. Alors nous avons donc par la force des choses cherché en urgence un autre logement sinon nous aurions été contraint d'aller vivre chez mes parents qui nous auraient accueilli les bras ouverts mais je n'ai pas voulu les importuner. Par dépit nous avons trouvé un logement d'un loyer de 200€ plus cher d'où nous étions, dans un quartier que je pourrais qualifier d'un peu "douteux". Car pour dire vrai, si je n'étais pas partie, l'acharnement dont elles ont fait preuve aurait pu me pousser à faire des choses que j'aurais sûrement regrettées.

Aujourd'hui, je vis plus paisiblement mais l'augmentation des charges dues à notre déménagement (nous avons quitté un meublé pour un appartement nu) et au fait que mon compagnon est en chômage partiel à cause du covid, fait que nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation précaire (comme bon nombre de français).

Avec le recul, je me rend compte que nous avons subi une réelle injustice et j'aimerais savoir si au jour d'aujourd'hui soit 8 mois après les faits, il nous est possible de porter plainte pour expulsion illégale ? Harcèlement ? Je précise aussi que ma propriétaire nous louait cet appartement au black. Malgré le contrat de location meublé d'un an que mon compagnon a signé en juin 2017, elle faisait signer à mon compagnon un certificat comme quoi il était logé à titre gratuit pour qu'elle l'envoie aux impôts, qu'elles nous ont fait une pression psychologique et harcèlement pour nous faire quitter le logement, de nous demander de vider un appartement dans lequel nous étions installés depuis près de 3 ans à vider complètement en à peine 1 mois ?!

Notre nouveau logement se situe non loin de l'ancien, j'ai donc l'immense bonheur de régulièrement croiser la fine équipe quand je fais mes courses, que je vais à la poste ou quand je sors au parc promener mon fils. Je ne suis pas quelqu'un de violente, mais à chaque fois que je les croise et que je repense à tout le mal qu'elles nous ont fait juste pour leur confort personnelle... JE FULMINE !

Y a t il un recours qui s'offre à nous aujourd'hui ? Malgré le fait que nous sommes partis de nous même et qu'il n'y a eu aucun écrits ?

Je vous remercie pour votre lecture et vos conseils.

Cordialement,

Par **anne06200**, le **13/02/2021 à 15:26**

Bjr si vous avez des écrits si vous avez filmé des. Scènes. Il n est pas trop tard pour porter plainte qu on vous, a harcelé et pousser à partir car dans cette histoire il ya de la violence et du harcèlement et ça c est puni par la loi et prenez un avocat même avec l aide juridictionnelle. Les propriétaires ne sont pas à l abri de la loi. Le mien ça fait trois que je le traîne devant les tribunaux et je ne le lâcherais pas . Quand j ai raison je ne lâche jamais C est mon éducation qui veut ça

Par **Habitat et autogestion**, le **13/02/2021 à 15:40**

Bonjour,

Certains éléments dont vous faites état posent effectivement de graves problèmes (notamment la location "*au black*" et les intimidations). Avant d'aller voir un-e avocat-e qui aura un temps limité (surtout si elle ou il est payé à l'aide juridictionnelle), n'oubliez pas qu'existent des associations agréées qui défendent les locataires et défrichent bien les dossiers. Je ne parle pas seulement celle dont je suis membre (la CGL). Vous pouvez aussi choisir la CNL, la CSF, la CLCV ou l'AFOC en fonction de vos sensibilités. Il appartient, sur ce point, à ces associations de présenter leurs opinions en ligne pour orienter les citoyens intéressés.

Bon courage

Bien cordialement

Par **Chantale974**, le **14/02/2021 à 07:43**

Merci infiniment pour vos conseils, malheureusement je n'ai aucun écrits de cette personne ni enregistrements (sauf quand les petites-filles de mon ancienne propriétaire se sont amusées à crier exprès pendant la sieste de mon petit bout). Mais je me vais me renseigner auprès des différentes institutions afin que justice soit faite.

Fort cordialement,

Par **youris**, le 14/02/2021 à 10:13

bonjour,

si vous n'avez aucune preuve, aucun témoignage contre votre bailleur, cela va être difficile d'obtenir d'un tribunal une condamnation de votre bailleur.

les appartements créés dans les maisons sont par principe mal isolés car à l'origine les maisons étaient prévues pour une seule grande famille ou cela ne posait pas de problèmes.

il faut être très vigilant lorsqu'on achète ou loue un appartement dans une maison ancienne.

salutations

Par **john12**, le 14/02/2021 à 12:11

Bonjour,

Dans la mesure où les loyers étaient payés au black et donc vraisemblablement pas déclarés, vous pourriez consulter les services Fiscaux de votre département (service **Brigade de contrôle et de recherches** ; il en existe 1 au niveau du département. Ce service collecte de l'information pour proposer des vérifications) pour les informer de la situation. Ils devraient être intéressés par l'information qui pourrait conduire à programmer la vérification du bailleur, avec probablement des rappels d'impôts assortis de pénalités pouvant être conséquentes. Cette action peut être plus efficace qu'un procès pénal dont le succès est très hypothétique, compte tenu de l'absence de preuves matérielles du harcèlement invoqué.

Cdt